



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2023, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2023-455 modifiant le règlement numéro 2022-453 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commerciale (SDC) pour l'exercice financier 2023 ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous les onglets Communications et publications / Règlements.

Le Règlement numéro 2023-455 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 2^e JOUR DE FÉVRIER 2023

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Catherine Denis-Sarrazin". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end.

**Catherine Denis-Sarrazin
Greffière**